

PROJET DE COMPTE-RENDU
CSS LACROIX RUGGIERI du 20 décembre 2018

INTITULÉ	NOM	STATUT	PRÉSENT EXCUSÉ ABSENT
Collège administration			
Préfecture Haute-Garonne	Cécile LENGLET Danielle ALLIERES Vincent VAIRA		Présente Absente Présent
SIRACED PC	Pierre DE LAENDER		Présent
SDIS	Bernard RICHARD		Présent
DREAL	Rémy CORTES Stéphanie ROBIC		Présent Présente
DIRECCTE	Dominique DUCLOS		Présent
DDT	Fabienne ATHANASE		Absente
Collège collectivités			
Mairie de Ste-Foy-de-Peyrolières	François VIVES Jacky DIJON	Titulaire Suppléant	Présent Présent
Mairie de Cambernard	David ACHON Jean-Claude BOLLATI	Titulaire Titulaire	Présent Présent
Conseil départemental 31	Sandrine DUARTE Christian SANS Frédéric FOURNIER	Titulaire Titulaire	Absente Absent Présent
Conseil régional	POA		Absent
collège riverains			
Association Rive-Croix	Patrice CARBON René AUROUX		Présent Absent
Les Amis de la Terre	Rose FRAYSSINET Joseph GONZALES		Absente Absent
Sent Aure	Bruno LEY Thérèse ANDRE		Absent Absente
FNE	Jean-Pierre HEGOBURU		Absent
Collège exploitants			
Lacroix Ruggieri	Hervé SALADO Adeline LAGARDE	Titulaire Titulaire	Présent Présente
Collège salariés			
Lacroix Ruggieri	Nada LEBORGNE Jean-Michel GUYON Michel SOTO		Présente Absent Absent

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte-rendu de la CSS du 21 décembre 2017
- 2) Bilan d'activité de la société LACROIX RUGGIERI
- 3) Bilan des actions menées par l'inspection des installations classées
- 4) Instruction du 6 novembre 2017 sur les informations sensibles
- 5) Point d'avancement sur la mise en œuvre du PPRT
- 6) Sujets divers

La séance est ouverte à 9 heures 35 sous la présidence de Madame Cécile LENGLET, sous-préfet de Muret.

M. SALADO (Lacroix Ruggieri) annonce qu'il quittera ses fonctions courant 2019.

1) Approbation du compte-rendu de la CSS du 21 décembre 2017

M. FOURNIER précise qu'il n'est pas membre titulaire de la CSS, mais représentant du titulaire du Conseil départemental.

Le compte-rendu du 21 décembre 2017 est validé à l'unanimité.

2) Bilan d'activité de la société LACROIX RUGGIERI

Mme LAGARDE (Lacroix Ruggieri) énonce les actions de prévention réalisées en 2018. Plus de 65 % des investissements sont dédiés à la sécurité.

Aucun incident ni accident d'origine pyrotechnique n'est survenu sur le site en 2018. Trois accidents avec arrêt (deux blessures avec un cutter et une blessure au genou) ont concerné le personnel de Garonne Emploi.

L'exercice POI d'avril 2017 a notamment porté sur la zone de préparation et d'emballage. Outre les actions déjà soldées, la communication avec le SDIS est en cours d'amélioration, deux points d'aspiration sur le bassin de réserve d'eau incendie sont en cours d'identification et un exercice intermédiaire sera réalisé avec le SDIS en 2019 sur la répartition hydraulique.

Mme LAGARDE expose le bilan de la formation des personnels. D'une manière générale, le système de gestion de la sécurité n'a pas connu de modification significative.

Madame la sous-préfète s'enquiert d'une baisse des volumes d'activité.

M. SALADO (Lacroix Ruggieri) répond par la négative. Il a simplement été estimé que la demi-saison d'avance requise en 2018 n'était pas utile en 2019 (moins de 30 conteneurs venant de Chine en 2019 contre 45 en 2018).

Mme LAGARDE (Lacroix Ruggieri) indique que l'étude de dangers actualisée a été remise à la DREAL le 1^{er} juin 2018. Le POI a été remis à jour. La DREAL a inspecté le site le 12 novembre 2018.

Les audits sont réalisés en priorité sur les dépôts de stockage dormant et les ateliers de préparation, puis sur l'ensemble des locaux pyrotechniques. La totalité des dépôts aura été auditée en fin d'année 2018.

Les déchets bois et ferraille ont augmenté en raison d'une opération de tri et de nettoyage du site.

La synthèse des tirs d'essais montre moins de tirs en journée, en soirée et de nuit, avec une concentration d'avril à juin.

Lacroix est engagée dans un processus de certification MASE (un référentiel santé sécurité environnement), dans un objectif d'obtention en juillet 2019.

M. SALADO précise que cette certification est valable pour le site et tous les chantiers extérieurs déployés en France.

Mme LAGARDE présente les actions prévues pour les années à venir.

M. SALADO précise que tous les travaux seront réalisés courant 2019, y compris les travaux relatifs au déplacement du restaurant qui commenceront au deuxième trimestre 2019.

Mme LAGARDE précise que l'objectif est de sortir ces espaces de restauration et de détente de la zone pyrotechnique.

M. VIVES invite l'entreprise Lacroix à se rapprocher de la Mairie pour être sûr que le projet est compatible avec le PLU en cours de révision.

M. SALADO demandera à l'architecte de Groupe de contacter les services de la Mairie.

3) Bilan des actions menées par l'inspection des installations classées

Mme ROBIC (DREAL) indique que l'inspection du 12 novembre 2018 a particulièrement porté sur les mesures de maîtrise des risques (la gestion des stocks, les mesures de protection collectives des merlons, la protection contre la foudre et la maîtrise des retours de marchandises par les clients).

La gestion des stocks et la qualité des dépôts ont évolué favorablement, grâce à des audits plus approfondis et à de nouveaux indicateurs. Les travaux sur les merlons correspondent aux améliorations demandées l'année dernière. Les retours de produits clients sont bien structurés.

La seule non-conformité concerne le risque foudre. L'exploitant a adressé une lettre d'engagement de réalisation travaux avant fin 2018.

L'étude de dangers reçue en juin 2018 est en cours d'examen. Des précisions seront demandées à l'exploitant début 2019, mais le périmètre du PPRT n'est pas remis en cause.

4) Point d'avancement sur la mise en œuvre du PPRT

M. CORTES (DREAL) rappelle que le PPRT prescrit le renforcement du bâti de cinq logements avant janvier 2021. L'accompagnement des habitants *via* le programme ANAH est piloté par le Conseil départemental. La convention de financement ingénierie a été signée le 14 novembre 2017 et une convention d'accompagnement financier des propriétaires est en cours de signature.

M. CARBON (Rive Croix) réclame depuis huit ans un interlocuteur financier et technique unique. Il s'enquiert des retours de la réunion du printemps dernier.

M. CORTES répond que les propriétaires seront rencontrés individuellement.

M. FOURNIER (Conseil départemental) précise que l'opérateur Solia prendra en charge le repérage des cinq logements concernés. Une lettre recommandée sera adressée aux propriétaires début 2019 pour les informer des aides, dont le diagnostic gratuit. Ils devront indiquer s'ils acceptent ce diagnostic.

M. CARBON rappelle que les travaux devaient être réalisés en 2014, puis en 2019 et maintenant en 2021.

M. CORTES affirme que l'échéance réglementaire a toujours été fixée à 2021. L'accompagnement est long à mettre en œuvre du fait des nombreux acteurs, mais l'objectif reste d'accompagner au mieux les propriétaires.

M. FOURNIER précise le numéro de téléphone de Solia : 05 82 08 64 30.

5) Instruction du 6 novembre 2017 sur les informations sensibles

M. CORTES (DREAL) précise que cette instruction fait suite à celle de mai 2016 concernant la communication des informations sensibles. Elle hiérarchise les informations vis-à-vis de la sûreté et encadre leur publication. Les informations sensibles seront regroupées dans une annexe pouvant être détachée avant toute publication au public.

M. VIVES s'étonne que les plans des usines soient disponibles sur Google.

M. CORTES répond que l'exploitant doit demander le floutage des images.

M. RICHARD (SDIS) demande si le survol de l'établissement par le SDIS est autorisé.

M. CORTES répond que le SDIS n'est pas concerné par cette restriction.

6) Sujets divers

Madame le sous-préfet demande si les riverains sont toujours gênés par les alarmes anti-intrusion.

M. CARBON (Rive Croix) répond que la gêne est moindre, l'alarme se déclenchant moins souvent.

Mme LAGARDE (Lacroix Ruggieri) précise les actions de protection récemment menées contre la foudre. Le contrôle de l'APAVE avait relevé deux non-conformités. La non-conformité documentaire a été levée. Il reste celle sur l'installation d'une protection de type 2. Une étude technique a été commandée la veille.

Jean-Claude BOLLATI (Mairie de Cambernard) signale que des poids lourds livrant Lacroix traversent un pont, dont la solidité devrait être vérifiée. Il souhaite que les deux communes adressent un courrier au Président de la communauté de communes.

M. VIVES rappelle qu'une signalisation verticale interdit d'emprunter ce pont.

M. CARBON (Rive Croix) préconise de signaler la charge maximale que le pont peut supporter.

Jean-Claude BOLLATI évoque également la sortie du chemin d'accès à Lacroix.

La séance est levée à 10 heures 35.

Le sous-préfet de Muret



Cécile LENGLET